

## Délibération du Conseil municipal du 12 juillet 2021

Convocation et affichage : le 8/07/2021	
Affichage Procès-verbal : le 13/07/2021	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Présents : 19	Votants : 22

L'an deux mil vingt et un, le 12 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Saint Ives, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes et Mrs Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MEROUR, Claude TANIQUO, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Gilles LE ROY, Marine BROGLIN, Xavier MENESGUEN, Gaëlle PRIOL, Laurent JULIEN, Edith GUELLEC, Johanne PASQUET, Bertrand MARTIN, Michèle CALVEZ, Raymond POUDOULEC, Christian BLAIZE.

Absents excusés : Mme Servane LE ROY a donné pouvoir à Mme Johanne Pasquet, Mme Majo LE ROUX-LE PAGE a donné pouvoir à M. Xavier MENESGUEN, M. Thierry BETRANCOURT a donné pouvoir à M. Joseph LE MÉROUR, Mme Christiane LAGADIC.

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

Désignation du secrétaire de séance (CGCT L2121-15) : M. Laurent JULIEN

Approuvé à l'unanimité

### Ordre du jour

N°21-61 - Conseil départemental : convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien

N°21-62 - Admission en non-valeur : budget communal, du port et d'assainissement

N°21-63 - Acquisition de la parcelle AI 603 de 70 ca aux consorts Cloarec

N°21-64 - Dénomination de voies

N°21-65 - Création d'une commission communale pour le Schéma directeur d'aménagement

N°21-66 - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire

Délibération n° 21-61 | 1.4 Autre Types de contrats | Reçu en Préfecture le 19/07/2021 – ID 029-212900229-20210712-DEL2161-DE

### **Conseil départemental : convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien**

Monsieur le Maire présente la convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien pour l'aménagement des quais pour la saison 2021.

Vu le dossier établi par Finistère Ingénierie Assistance en juin 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer avec le Conseil Départemental du Finistère, la convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien pour une mise en application à compter de sa signature jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Délibération n° 21-62 | 7.10 Divers | Reçu en Préfecture le 19/07/2021 – ID 029-212900229-20210712-DEL2162-DE

### **Admission en non-valeur : budget communal, du port et d'assainissement**

Monsieur le Maire présente la demande du Trésorier de Crozon pour la prise en charge de créances non recouvrables sur les budgets respectifs au titre de non-valeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le maire à admettre en non-valeur les montants suivants :

- Budget Communal : 1 800,00 €
- Budget Assainissement : 457,25 €
- Budget du Port : 2 858,89 €

Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65, article 6541 admissions en non-valeur des budgets Communal, Assainissement et du Port.

Délibération n° 21-63 | 3.1 Acquisitions | Reçu en Préfecture le 19/07/2021 – ID 029-212900229-20210712-DEL2163-DE

**Acquisition de la parcelle AI 603 de 70 ca aux consorts Cloarec**

Sur proposition de la commission « Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le prix de la partie de parcelle cadastrée AL n° 222 d'une surface de 70 m<sup>2</sup> à 350 €,

Désigne Maître AUGER, notaire, SELARL FRESNAIS, HEBERT, FUSEAU sis Place de l'Hôtel De Ville à CROZON, pour la rédaction de l'acte,

Autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarial,

Dit que les frais d'acte sont à la charge de la commune,

Dit que les frais de bornage pris en charge par le vendeur lui seront remboursés sur présentation d'une facture acquittée

Délibération n° 21-64 | 8.3 Voirie – classement | Reçu en Préfecture le 19/07/2021 – ID 029-212900229-20210712-DEL2164-DE

**Dénomination de voies**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L. 2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L. 141-1 et L. 141-3,

Considérant que des voies communales nécessitent d'être dénommées,

Considérant que ces voies sont ouvertes à la circulation publique, sans être toutefois encore classées pour certains tronçons dans le domaine public routier communal ;

Considérant que ce classement dans le domaine public routier communal n'entraînera pas d'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie, et qu'ainsi ce classement est dispensé d'enquête publique ;

Sur proposition de la commission « Urbanisme »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Dénomme les voies suivant le tableau et les plans annexés,

Classe 379 mètres linéaires dans le domaine public routier communal,

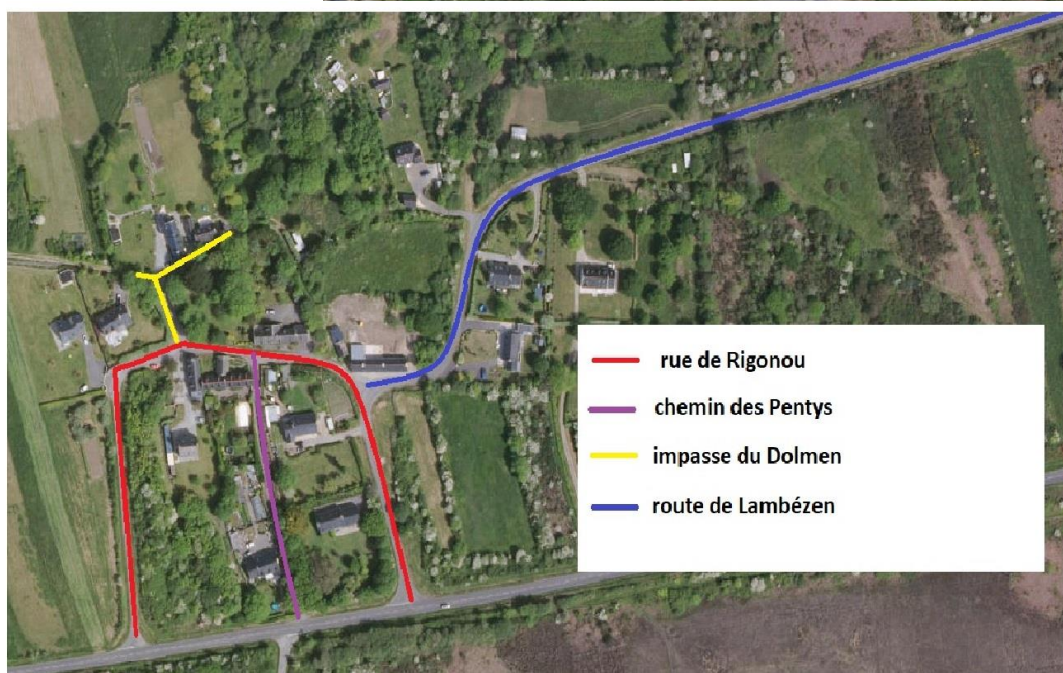
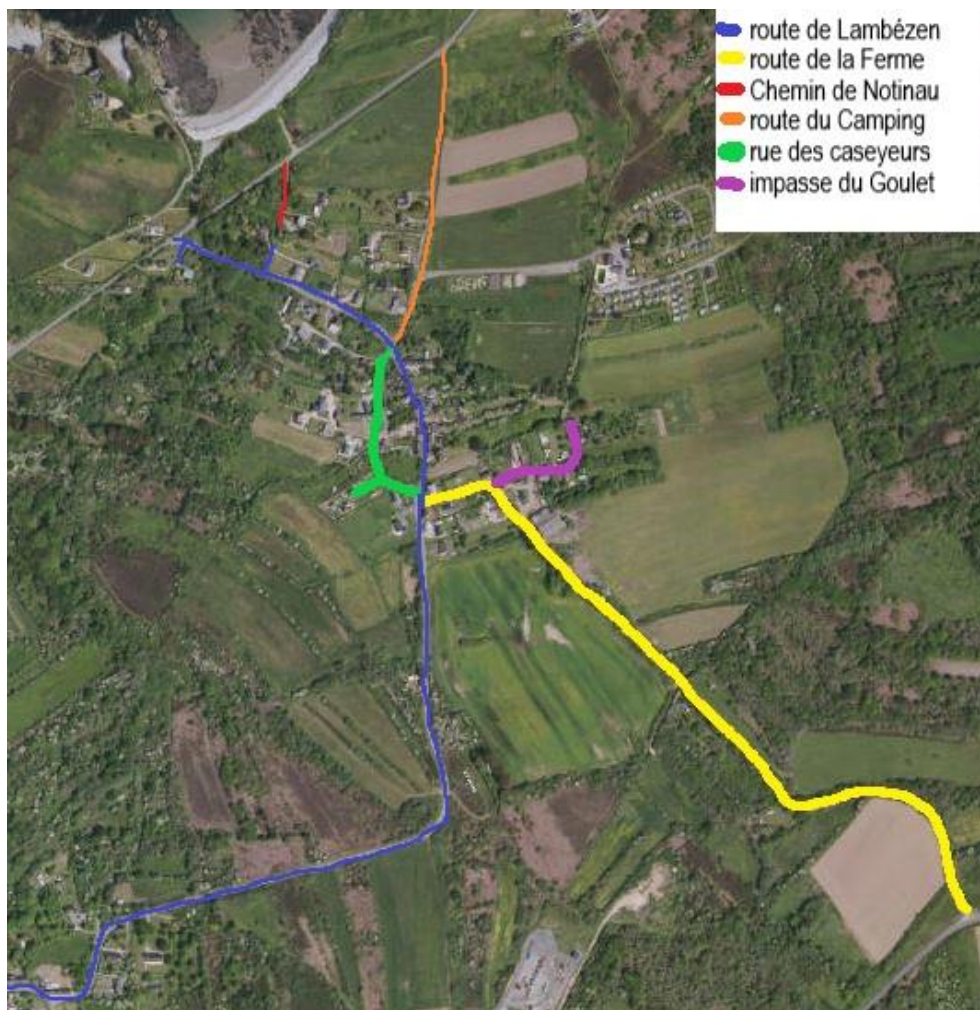
Nom de la voie	Début	Se termine	MI	Classement
<b>Chemin des Pentys</b>	RD55	Rue de Rigonou	112	112
<b>Impasse du Dolmen</b> Total 65 MI	Rue de Rigonou	Côté droit : chemin de randonnée Côté gauche : 1 <sup>er</sup> chemin rural	8 57	
<b>Rue de Rigonou</b>	RD55	RD55	348	
<b>Route de Lambézen</b>	Rue de Rigonou	Route de Quélern	1387	56
<b>Route de la Ferme</b>	Route de Lambézen	RD55	800	
<b>Chemin de Notinau</b>	Route de Quélern	Fin d'impasse	63	63
<b>Route du Camping</b>	Route de Lambézen	Route de Quélern	326	
<b>Rue des Caseyeurs</b>	Intersection route de Lambézen et route de la Ferme	Intersection route de Lambézen et route du Camping	193	
<b>Impasse du Goulet</b>	Route de la Ferme	En impasse jusqu'à la parcelle AY n°0050	148	148
<b>Impasse Dixmude</b>	Rue des Langoustiers	Fin d'impasse	28	
<b>Rue Dixmude</b>	Du début de rue en Impasse	Jusqu'à l'Impasse Dixmude	98	

Modifie le tableau de la voirie communale portant la longueur du domaine public routier communal de 42380 à 42759 ml.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Délibération n° 21-64 – annexe 1



Délibération n° 21-64 – annexe 2

— Impasse DIXMUDE



Délibération n° 21-65 | 5.2 Fonctionnement des assemblées | Reçu en Préfecture le 19/07/2021 – ID 029-212900229-20210712-DEL2165-DE

### Création d'une commission communale pour le Schéma directeur d'aménagement

Monsieur le Maire propose la création d'une commission communale pour le Schéma directeur d'aménagement pour la durée de l'étude et de son suivi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les membres de la commission comme suit :

Mrs et Mmes Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MEROUR, Claude LEBERTRE, Majo LE ROUX-LE PAGE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Xavier MENESGUEN, Laurent JULIEN, Johanne PASQUET, Raymond POUDOULEC.

Délibération n° 21 -66 | 5.4 Délégation de fonctions | Reçu en Préfecture le 19/07/2021 – ID 029-212900229-20210712-DEL2166-DE

### Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation

N°	Date	Al.	Réf. actes	Bénéficiaire	Objet	HT
21-57	17/06	4	1.1 MAPA	Candio Lesage	Etude diagnostic et valorisation ruines manoir Coecilian	6 118,00 €
21-58	10/06	8	9.2 Autres Domaines	KERAMPTRAN	Concession funéraire	315,00 €
21-59	23/06	24	7.6 Contributions budg	FIA	Adhésion 2021	1 761,50 €
21-60	23/06	24	7.6 Contributions budg	Energence	Adhésion 2021	2 629,20 €
21-61	24/06	24	7.6 Contributions budg	Ass. Réseau Vauban	Adhésion 2021	1 765,71 €
21-62	24/06		3.5 Gestion domaine	Divers	Tarifs communaux et droits de place : modification 5	
21-63	28/06	20	7.3 Emprunt	Caisse Epargne	Ligne de trésorerie de 500 K€	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 44.